Zeitschrift: Générations : aînés

Herausgeber: Société coopérative générations

Band: 27 (1997)

Heft: 9

Artikel: La retraite chez les Amish

Autor: Légeret, Jacques

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-827425

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 01.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

La retraite chez les Amish



A l'heure de la retraite, les femmes amish confectionnent des quilts

Bien qu'ils vivent selon des règles établies au 17^e siècle, les Amish ont su créer une société qui intègre harmonieusement les personnes âgées. Un exemple à méditer. Reportage de notre collaborateur qui a vécu dans une communauté Amish des Etats-Unis.

e fermier amish décide luimême l'âge de sa retraite. Lorsqu'il se retire, entre quarante et cinquante ans, il n'arrête pas de travailler pour autant! Céder très tôt sa ferme et ses terres à l'un de ses fils ou de ses beaux-fils, c'est permettre à une jeune famille de perpétuer la tradition sacrée: vivre dans une ferme et travailler la terre qui a été donnée par Dieu. C'est aussi assurer la continuité du mode de vie amish, donc d'une certaine manière la survie culturelle et sociologique de la communauté.

La ferme amish est traditionnellement formée de deux corps d'habitation, celui destiné aux «jeunes retraités» s'appelant Grossdaadi Haus (la maison de grand-papa). Il est courant que l'on trouve, accolé à un autre côté de la ferme, un appartement destiné aux arrière-grands-parents... C'est ainsi que quatre générations

peuvent vivre ensemble, chacune d'entre elle bénéficiant d'un espace privé. Le cas échéant, des portes coulissantes permettent de relier les appartements. Une veuve de quatrevingts ans, par exemple, pourra elle aussi accueillir, lorsque son tour viendra, les 250 personnes qui participent au culte dominical.

Durant les premières années de leur retraite, les grands-parents gardent un certain contrôle sur la ferme jusqu'à ce que le jeune couple ait démontré sa capacité à la diriger. Le retraité peut alors se consacrer entièrement à son nouveau métier (le travail du bois très souvent). Pour son épouse commence alors la période «glorieuse» de la confection des quilts, des coussins, des tabliers sans oublier les habits amish qui sont entièrement faits à la ferme.

Le respect dû aux parents et aux grands-parents est très visible et pal-

pable pour l'observateur. Lors des sermons dominicaux, auxquels toute la communauté assiste, il est sans cesse rappelé la parole biblique qui dit: «Honore ton père et ta mère, afin que tes jours se prolongent dans le pays que l'Eternel, ton Dieu, te donne» (Exode 20:12). D'autres passages de la Bible, également souvent cités (Ephésiens 6:2 et Colossiens 3:20) rappellent aux Amish leur devoir sacré envers les anciens.

L'architecture de la ferme et les familles nombreuses (la moyenne étant de huit enfants par famille) permettent ainsi l'intégration en douceur des personnes âgées, dont on prend soin le plus naturellement du monde. Dès sa naissance, le petit Amish est en effet en contact quotidien, et souvent permanent, avec ses multiples aïeux et, d'une façon naturelle, prendra soin d'eux le temps venu, à l'exemple de ce que font ses parents.

La sagesse augmente avec l'âge, donc plus on est âgé, plus on est respecté, pensent les Amish. Ce respect dû aux parents est si ancré dans les consciences amish qu'il est devenu un principe de vie. Dès lors que la sagesse des anciens pèse plus que les velléités d'innovation des jeunes, la survie de la communauté est assurée en tant qu'entité distincte du monde américain. Les Amish forment donc, à la lumière de leur lecture et de leur interprétation de la Bible, une gérontocratie dans laquelle le contrôle social est assuré par les anciens.

Une vie autonome

La retraite, toujours active, est donc une période de grand prestige pour les grands-parents dont on écoute la sagesse et dont l'avis a plus de poids que celui des jeunes quand il s'agit de prendre une décision engageant l'avenir de la communauté, même si lors du vote chaque voix a la même importance. Contrairement à la société occidentale où, très souvent, ce sont les enfants qui «enseignent» à leur parents (pensons aux problèmes liés à l'informatique, par

exemple) la société amish privilégie la connaissance véhiculée par les anciens. L'enseignement, qui est surtout pratique, se fait toujours en partant des grands-parents vers les parents puis vers les enfants. D'ailleurs, pour la société amish, la «vraie éducation» consiste à «cultiver l'humilité et la vie simple et à se soumettre à la volonté de Dieu». Il s'agit là d'une véritable contre-culture qui va à l'encontre des habitudes observées dans la société américaine et... européenne!

Les grands-parents vivent donc une vie complètement autonome et en même temps complètement intégrée à celle de leurs enfants et de leurs petits-enfants. Ils gardent un cheval et un buggy (carriole) jusqu'à un âge très avancé et n'ont pas à craindre un éventuel retrait du permis de conduire... Leur autonomie de déplacement est ainsi garantie par rapport à leurs enfants.

Lorsqu'il atteint enfin 70 ou 75 ans, le retraité amish prend alors véritablement sa retraite, mais ne cesse toujours pas de s'occuper. Il arrête en effet de travailler son deuxième métier qui lui permettait de gagner sa vie, mais il continue de s'occuper à de multiples travaux manuels: la communauté pense en effet qu'il n'est pas sain de ne rien faire. Notre ami Jonathan Beiler, diacre très respecté de son district, débarrassait les poubelles et nettoyait les casseroles d'un restaurant mennonite, à l'âge de 75 ans...

Pas d'assurances

Un autre de nos très grands amis, John Fisher, alors âgé de 80 ans, ministre du culte très admiré du Comté de Lancaster, qui nous a accueilli sous son toit durant une dizaine d'années, n'avait plus guère la force de bouger à la fin de sa vie. Alors, à part la lecture quotidienne de la Bible et du journal local, à part le «visiting», à part quelques parties acharnées de jeu de dames où il excellait, John peignait inlassablement de petits

chevaux de bois qui lui rapportaient quelques sous, tout en faisant la joie des touristes...

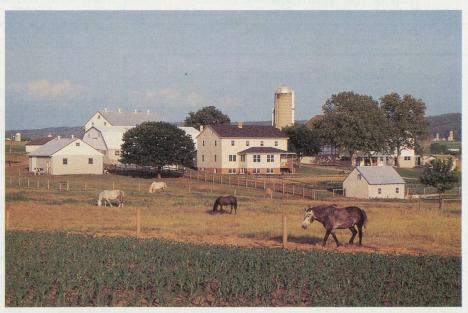
Le financement de la retraite est assuré uniquement par les économies personnelles de chaque Amish puisque la communauté interdit à ses membres d'adhérer à des caisses de retraite, n'autorise pas l'achat d'assurances-vie et refuse toute assistance publique! C'est à l'église et aux familles, avec l'aide de Dieu, de s'occuper des retraités qui tomberaient dans le besoin.

Depuis toujours, les Amish sont opposés aux assurances sociales obligatoires ou volontaires. En 1955, lorsque l'Etat américain imposa la sécurité sociale aux indépendants, ce qui incluait les fermiers, une déléga-

Payer les primes dues à l'assurance-vieillesse, puis en retirer les bénéfices, reviendrait à admettre que le gouvernement est en charge des personnes âgées. De plus, une telle acceptation rendrait les générations futures de plus en plus dépendantes de l'Etat, ce qui ne manquerait pas de mettre en danger la communauté amish: «Ne vous conformez pas au siècle présent, mais soyez transformés par le renouvellement de l'intelligence...» (Romains 12:2).

Une société modèle

Il ne fut guère facile aux Amish de convaincre l'Internal Revenue Service (l'IRS, la toute puissante administration fédérale chargée de collecter



Autour de la ferme, les maisonnettes accueillent les aïeuls

tion d'évêques amish entreprit plusieurs voyages à Washington pour demander à en être exemptés. Leur argument principal était que les assurances sociales garantissant obligatoirement l'avenir des personnes âgées interférait avec leur liberté religieuse: «Si quelqu'un n'a pas soin des siens, et principalement de ceux de sa famille, il a renié la foi, et il est pire qu'un infidèle» (I Timothée 5:8). les impôts et les taxes de la Sécurité sociale) du bien fondé de leur position. En avril 1961, on vit même en Pennsylvanie des agents de l'IRS se saisir de trois chevaux d'un certain Valentine Y. Beiler, parce qu'il refusait de payer sa Sécurité sociale. D'autres Amish subirent le même sort, ce qui provoqua un scandale, les journaux américains faisant leurs choux gras de cette affaire.

CENTRE ACOUSTIQUE RIPONNE



P.E. Duvoisin

AUDIOPROTHESISTES BREVET 💠 FEDERAL

Fournisseurs agrées AI/AVS

CONSULTATION GRATUITE SUR RENDEZ-VOUS

RUE DU TUNNEL 5 - LAUSANNE - 021/320 61 34

Succursales: Yverdon 024/425 32 30 - Vevey 021/922 15 22 - Renens 021/635 45 00



Ph. Estoppey

Station Thermale

Suisse



CAISSE D'ÉPARGNE ET DE PRÉVOYANCE DE LAUSANNE

1, GALERIES BENJAMIN-CONSTANT 4º étage Tél. 021/323 55 96

TAUX D'INTÉRÊT

Livrets nominatifs	2 3/4 %
Livrets au porteur	2 3/4 %
Livrets aînés	3 %
Livrets PPE	3 %
Livrets de placement	3 1/4 %

(Taux variable, révisé chaque trim. civil)

41/2% Prêts hypothécaires



OFFRE SPECIA

VACANCES THERMALISME

1 semaine dès Fr. 415.-

logement en studio tout confort (7 jours sans service hôtelier)

• 7 entrées aux bains thermaux

★ • 3 saunas/bains turcs

() recevo

★ • 7 petits-déjeuners buffets, 1 soirée-raclette

★ • en option: 6 repas assiette du jour Fr. 90.-

· accès direct au centre thermal (galerie fermée).

THERMALP - 1911 OVRONNAZ

Tél. 027/305 11 11 - Fax 027/305 11 14 **********

«Le Maillon»: une petite maison moderne et confortable, où tout a été mis en œuvre pour accueillir, à l'occasion de courts séjours, des

personnes âgées ou handicapées

- qui désirent prendre des vacances, tout en bénéficiant d'un encadrement paramédical
- qui sortent d'hôpital et ont besoin d'un séjour de convalescence
- qui veulent, tout simplement, «changer d'air» en se libérant de leurs soucis pendant quelques semaines
- ou qui cherchent un foyer accueillant pendant que la personne qui s'occupe d'elles est en vacances.

Si vous vous trouvez devant l'un de ces problèmes, «Le Maillon» peut vous aider: c'est un petit établissement disposant de chambres à 1 ou 2 lits avec pension complète, animé par un personnel attentionné, de jour comme de nuit. La vue y est magnifique en chaque saison.

Demande de documentation à retourner à:

LE MRILLON

Beau-Site Baugy 1815 Clarens

Tél. (021) 964 15 51

Nom:
Prénom:
Rue:
Nº postal:
Localité:
Téléphone:



arte sans otre prospectus	oune démonstration gratuite à domici
Nom: Adresse:	Prénom:
No postal:	Tél
021/311	06 86 fax 021/311 06 8

Rue du Bugnon 22 - 1003 Lausanne



Pas question de placer les retraités dans des EMS...

Finalement, le Congrès américain accorda l'exemption des taxes aux fermiers amish en 1965. Mais il fallut attendre 1988 pour que cette exemption soit également étendue aux employés et aux petits entrepreneurs amish (cette exemption ne concerne pas, bien évidemment, les impôts sur le revenu, ni les taxes scolaires, que les Amish payent deux fois: une fois pour l'école amish, une autre fois pour l'école américaine dans laquelle ils refusent d'envoyer leurs enfants).

Lorsqu'il tombe malade trop longtemps et qu'il n'a plus les moyens de payer ses factures médicales, l'Amish – quel que soit son âge d'ailleurs – fait alors appel à son église. Dans certains districts religieux, celle-ci a autorisé la création d'un Plan d'Hospitalisation, dès 1966, réservé uniquement à ses membres. Cependant, aujourd'hui encore, de nombreux Amish v sont opposés parce qu'il ressemble trop à une assurance commerciale «mondaine» et certains districts l'interdisent tout simplement. Dans ce cas, c'est à la communauté tout entière à venir en aide au malade. Lorsque les aumônes ne suffisent pas, on organise alors des ventes de charité durant lesquelles, à côté de délicieux gâteaux amish, des quilts et d'autres objets sont mis aux enchères.

Cette entraide aujourd'hui si peu courante dans la société américaine (et dans la nôtre?) a des racines bibliques: «Ainsi donc, pendant que nous en avons l'occasion, pratiquons le bien envers tous, et surtout envers les frères de la foi» (Galates 6:10).

Il n'est donc pas question de «placer» un ancien dans ce que nous appelons en Suisse un EMS. Si le besoin s'en fait sentir, le vieillard sera conduit à l'hôpital pour des soins médi-

caux, mais il sera ramené à la maison dès que possible. Il en est de même des handicapés, enfants ou adultes.

Dans bien des domaines, la société amish nous paraît pesante, rigide, parfois rétrograde. Cependant, en ce qui concerne l'intégration des personnes âgées, on peut parler de société modèle. Les immenses structures architecturales et les larges familles assurent aux anciens un confort matériel certain mais, surtout, un appui psychologique et affectif permanent. A ce titre, ces Amish qui nous intriguent tant par leur mode de vie «exotique» nous interpellent profondément: quelle qualité de vie notre société peut-elle, ou veut-elle, accorder à ses aînés?

Texte et photos: *Jacques Légeret*

Exposition de quilts amish: Morges, Centre culturel (Place du Casino), du 26 septembre au 12 octobre. Ouvert tous les jours de 14 h à 20 h.

Conférences sur les Amish: 30 septembre et 7 octobre, à 20 h 15 (entrée gratuite).

Qui sont les Amish?

L'histoire des Amish a débuté en 1525, dans le canton de Zurich, avec l'apparition du mouvement anabaptiste qui préconisait le baptême des adultes, prônait la nonviolence absolue et refusait la hiérarchie de l'Eglise et l'autorité spirituelle de l'Etat. Ces idées déclenchèrent de violentes persécutions qui frappèrent tout d'abord les Mennonites, puis la branche dissidente des Amish, qui fut créée en 1693, à Sainte-Marie-aux-Mines, en Alsace. D'une violence inouïe, ces persécutions durèrent environ deux siècles.

Finalement, dès le milieu du 18° siècle, les Amish émigrèrent aux Etats-Unis, ainsi que beaucoup de Mennonites, en Pennsylvanie plus précisément, où William Penn accueillait tous les persécutés religieux d'Europe.

Ces persécutions sont demeurées vivaces dans la mémoire collective

des Amish. Elles expliquent, en partie, leur refus du monde moderne et leur désir de vivre à part et d'obéir ainsi à la parole biblique: «Soyez dans le monde mais pas du monde». Alors qu'ils n'étaient que 5000 au début du siècle, on dénombre aujourd'hui 150 000 âmes environ.

Aujourd'hui encore, les Amish parlent, en plein cœur des Etats-Unis, un dialecte d'origine germanique, connu sous l'appellation de Pennsylvania Dutch. Ils s'habillent d'une manière très distincte et la coupe des habits n'a pas changé depuis 1693. Ils refusent la plupart des bienfaits de la technologie moderne et font appel aux chevaux - chaque ferme en possède dix à douze pour remplacer le tracteur ou la voiture. Ils vivent en communautés rurales, environ 25 familles par districts, qui suivent les règles de «l'Ordnung» inspirées d'une lecture littérale de la Bible.